

COMMUNE : LE MAS

Bureau de vote	Inscrits	Votants	Blancs	Nuls	Exprimés	1. PORTELLA Ghislaine	2. CORNAILLE Rodolphe	3.SANTAMARIA Caroline	4. DO SOUTO Julien	5.GHIBAUT Patrick	6. VOGLINO Jean
0001	108	61	2	9	50	48	48	46	44	47	45
						ELU	ELU	ELU	ELU	ELU	ELU

ÉLECTION PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DE LE MAS DES 13 ET 20 MARS 2022

Nombre d'inscrits	1er tour de scrutin			
	Votants	Exprimés	Quart requis pour être élu	Majorité absolue
108	61	50	27	26

Art L.253- Ne peut être élu au premier tour un candidat ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, si celle-ci représente moins du quart des électeurs inscrits.

Majorité absolue

- Si le nombre de suffrages exprimés est pair la MA est égale à la moitié +1
- Si le nombre de suffrages exprimés est impair la MA est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

Au second tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de voix l'élection est acquise au candidat le plus âgé.